



BUREAU EXECUTIF  
23 OCTOBRE 2009  
Extrait du Relevé de décisions

Thèmes et Commentaires

**VIE FEDERALE**

Approbation des relevés de décisions du BE des 15/09/2009 (à venir) et CO 24/09/2009

Le BE approuve à l'unanimité les relevés de décision du BE du 15 septembre 2009 et le relevé des points du CO du 24 septembre 2009.

Mode de délivrance de la licence temporaire

Le BE décide de maintenir les mêmes dispositions que pour 2008 Et 2009, à savoir la fabrication de titres « papier » pour permettre aux clubs, qui ne seraient toujours pas équipés d'informatique et/ou d'internet lors de la régata, de délivrer malgré tout des licences temporaires. Ces clubs, utilisateurs de ce système devront s'acquitter des frais de production et d'envois des carnets papier commandés. De plus, pour l'année 2010, une somme forfaitaire de 10 € par commande pour les commandes inférieures à 300 LT et de 50 € pour les commandes supérieures à 300 LT sera affectée au titre de frais de gestion, en supplément des frais de fabrication et d'envois. Les montants de production de ces carnets seront communiqués dans le cadre du dossier licences 2010, mis en ligne sur le site de la FFVoile courant décembre 2009. Ces montants sont déterminés en fonction des coûts réels de fabrication, coûts non connus à ce jour, en attente de la décision du BE

Avancée sur la saisie de la licence enseignement par Internet

Le BE décide que soit instauré, pour l'année 2010, un double système (au choix des clubs) en maintenant d'une part, le système de carnets de licences enseignement et en mettant en place d'autre part, une informatisation de la licence enseignement/PVR par saisie simplifiée au titre de test pour l'année 2010. Le maintien du système carnet de licences ne saurait engendrer pour l'année 2010 de frais de gestion supplémentaires pour les clubs. Néanmoins, un tel dispositif papier ne permettra pas de répondre au remplissage des statistiques demandées par notre ministère et le fichier des LE/PVR restera incomplet en 2010.

Evolution des licences

Le BE adopte le principe d'informatisation et de dématérialisation des licences

fédérales et confie au groupe de travail dédié le soin de réfléchir en 2010 aux modalités opérationnelles et coûts des différentes hypothèses.

Le BE préconise que soit étudié au coté de la dématérialisation un système de carte licence accessible sur l'espace licencié moyennant financement de sa carte licence par le licencié.

#### Point sur nombre de licences

A la même date que l'année dernière (23 octobre) :

- 1482 licences jeunes supplémentaires : + 8.5 %
- 1166 licences adultes supplémentaires / + 2 %

Sachant que l'expérimentation licences en Haute Normandie est intégrée dans ces chiffres, le BE constate que les chiffres restent en augmentation par rapport à la même période de l'an dernier.

#### Point sur Météostratégie

Des tests complémentaires de l'application sur téléphones portables sont envisagés. Ceux effectués à Brest en octobre avec l'application routage Navicot-FFVoile ont été positifs. Les réflexions portant sur les modalités de commercialisation se poursuivent.

LE BE accepte d'étudier la commercialisation de l'application Navicot-FFVoile à l'ensemble des licenciés Club FFVoile avec l'option d'un accès illimité à cette application pour une somme complémentaire de l'ordre de 5 à 10 Euros. Il convient d'analyser le coût de développement informatique pour adjoindre cette option au module de délivrance des licences ou de prévoir l'accès de cette application par la boutique FFVoile/USHIP ou par l'espace du licencié et de préparer une présentation de l'application destinée aux clubs et aux licenciés dès 2010 idéalement. Cette offre fédérale est à comparer à une offre Grand Public qui pourrait s'élever entre 50 et 120 Euros.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, pourrait être mis en application le seul module Météo afin de permettre au développeur de terminer les développements du module routage sur tout le littoral.

Cette commercialisation pourrait être aussi envisagée pour l'application sur téléphone portable si les sociétés partenaires (Météostratégie et Ozapp) sont aussi intéressées.

LE BE donne par ailleurs son accord à D. TINCELIN pour poursuivre la négociation concernant les royalties à obtenir pour la FFVoile.

#### Point sur Faire savoir

Suite à la décision prise par le BE du 15 septembre dernier d'affiner le projet de refonte du site web de la FFVoile, il est proposé au BE de consulter des

prestataires assurant des fonctions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour élaborer un cahier des charges avec les différents services internes de la Fédération.

Les prestataires envisagés sont Novedia Solutions, société spécialisée dans le développement de stratégie web et mobile, Green Conseil, société qui travaille avec plusieurs fédérations sportives, Quantic Ouest, société dirigée par un « voileux » intéressé par ce projet.

Un appel d'offres sera effectué notamment entre ces 3 prestataires dans les prochaines semaines.

#### Priorités informatiques

Le BE prend note du retard de l'équipe informatique sur les priorités qu'il avait déterminé tout en demandant à ce que l'ordre des priorités tel que le BE l'avait arrêté soit respecté.

Information sur l'évolution de FREG par le biais de l'école d'ingénieur EPITECH

#### Information sur la mise en place de la délégation unique du personnel FFVoile

Le BE en date prend acte de la mise en place de la prochaine élection de la délégation unique du personnel de la FFVoile, dont le premier tour est fixé à la date du 12 novembre 2009, et le deuxième tour éventuel à la date du 25 novembre 2009.

#### Diffusion des informations FFVoile.

Le BE décide que chaque transmission d'informations (vidéos, éléments pédagogiques, techniques) privilégiées fera l'objet d'une étude spécifique par le BE et/ou CO.

Le BE donne son accord de principe pour transmettre gracieusement à Banque Populaire du contenu pédagogique de la FFVoile pour enrichissement de l'espace dédié voile du site Internet du partenaire.

Les modalités et documents à transmettre seront étudiées lors d'une réunion prochaine avec le département Développement et le service Communication.

#### Débat sur la politique territoriale

Face à l'intéressant état des lieux en la matière réalisé par JC Cour, le BE adopte la création d'un groupe de travail, composé notamment de représentants de régions au fait de ces questions, qui sera chargé d'élaborer une méthode de travail pour définir la stratégie fédérale en matière de politique territoriale et une approche opérationnelle.

Le BE précise également qu'il sera nécessaire de faire un état des lieux des pratiques en vigueur au sein de nos structures fédérales

Affiliations

Le BE entérine l'affiliation de l'association MV Challenge (Bretagne), Vakaledonie (Nouvelle Calédonie) et l'Etablissement Ecole de Voile du Rohu (Bretagne) pour les activités école de voile, voile à l'école et organisation d'épreuves.

Modification des statuts du CDVoile 13 suite au changement de siège social.

Le BE valide la modification des statuts du CDVoile des Bouches du Rhône.

**DEPARTEMENT VOILE LEGERE**Championnat de France VRC Classe 1m et Dates Classe M

Le Bureau Exécutif entérine :

- 1- l'attribution du Championnat de France Voile Radiocommandée 2010 Classe 1m qui se déroulera du 21 au 24 mai 2010 au Club de Voile de Castelnaudary.
- 2- les dates du Championnat de France Classe M du 13 au 16 mai 2010

Prix d'inscription des Championnats de France Habitables

Le Bureau exécutif entérine les modifications de tarifs d'inscription des championnats de France suivants :

- Championnat de France de Voile Intersérie Croiseurs Légers 2010 : 130 € (maximum, sachant que le choix final est délégué au département habitable par le BE) tous types de bateaux – Majoration 65 €
- Championnat de France de Voile Monotype Habitable :

Classes Avant le 12/10/2009	(cachet de la poste faisant foi)	A partir du 12/10/2009
Bateaux de plus de 6m, Melges 24, Surprises, OD747,...	230€	310€
Bateaux de 6 m et moins. Open 5.7, Corsaire,...	175€	255 €

- Championnat de France de Voile Intersérie Course Côtière :

Participation aux frais d'organisation	
pour les bateaux de moins de 8 m	150 €
pour les bateaux de 8 à 8 m 99	165 €
pour les bateaux de 9 à 9 m 99	180 €
pour les bateaux de 10 à 10 m 99	195 €
pour les bateaux de 11 à 11 m 99	210 €
pour les bateaux de 12 à 12 m 99	225 €
pour les bateaux de 13 à 13 m 99	245 €
par mètre supplémentaire	+35 €

Championnat de France de Match Racing :

CFMR Open	380 €	4 jours	12 équipages
CFMR Espoirs	280 €	3,5 jours	10 équipages
CFMR Féminin	280 €	3 jours	12 équipages

Présentation de la méthode de sélection au Championnat de France Espoirs Solitaires et Equipages Habitable Open FC 7.5 2010 et proposition de création de la commission de sélection

Le BE adopte : \* le nouveau format proposé par le championnat de France de Voile Espoirs Solitaires et Equipages 2010 – Habitables – First Class 7.5 Open et le nombre d'équipage invités pour la finale

\* la création de la commission de sélection ainsi que sa composition et ses missions

#### **DIRECTION TECHNIQUE**

Validation de la demande de subvention CNDS ainsi que le projet d'investissement et le plan de financement correspondant

Le BE valide le dossier et la demande de subvention CNDS pour l'Equipe de France de Voile ainsi que le projet d'investissement et le plan de financement correspondant.

**HAUT NIVEAU**Vente de matériel Haut Niveau

Le BE annule la décision de vente d'un Star du 16 juin 2009 et décide de vendre un autre Star de l'inventaire fédéral et sa remorque de route ainsi que 2 mâts pour 23 500 euros.

**COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE**Présentations Livret jeune arbitre

Le mémento du jeune arbitre est présenté au BE et fera partie du pack remis aux arbitres. Il sera imprimé à 300 exemplaires.

Information sur dates des séminaires de formation continue

Le BE prend connaissance des différents séminaires (jaugeurs, juges et comités de course) organisés par la CCA.

Convention d'arbitrage 2010 (Pré-liste, tarif journalier arbitre, principe de prise en charge, port de la tenue arbitre, logo FFVoile)

Remis à un prochain BE

Autorisation de vente avec fixation du prix livre des cas, règles de course Windsurf, calculateur de cap

Le BE autorise la mise en vente en direct (ou via le site Uship) et fixe le prix de vente TTC des articles ci-dessous (hors frais d'expédition)

Dénomination	Prix de vente
Livre des Cas 2009 2012	12 €
Règles de compétitions Windsurf 2009 2012	10 €
Indicateurs de cap	13 €

Système de prise en charge des arbitres

Remis à un prochain BE

**MISSION FORMATION DE L'ENCADREMENT**CR du Conseil de perfectionnement 2009

Le Conseil de perfectionnement s'est réuni au siège de la FFVoile le vendredi 2 octobre, dans sa composition actualisée prévue au règlement des diplômes, des qualifications et des formations de la FFVoile et conforme à la décision du Conseil d'administration de la FFVoile.

Bilan d'étape des délivrances de certifications FFVoile 2009 (AMV, Moniteurs, Entraîneurs)

Le BE est informé du nombre de certifications délivrées par la FFVoile depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Un bilan complet et consolidé de l'année 2009 sera fourni dès les premières réunions 2010 du Bureau exécutif et du Conseil

d'administration.

#### Frais d'instruction 2010 des candidatures d'AMV

Le BE fixe le montant de la participation aux frais d'inscription des dossiers de demande de certificat d'AMV à 27 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Ce montant s'applique également aux demandes de diplôme de Moniteur FFVoile.

#### Orientations du plan annuel de formation FFVoile 2010

Le BE prend connaissance des principales caractéristiques du plan de formation 2010 : Formateurs AMV, Coordonnateurs AMV, Responsables Techniques Qualifiés, Entraîneurs FFVoile, Permanents de Ligue, Directeurs de Club, Trésoriers de Ligue, Entraîneurs nationaux, Femmes à la barre.

#### Fixation du prix d'un stage de formation / collectivité locale

Le Bureau exécutif fixe pour 2009 le montant de la participation d'une collectivité territoriale ou locale aux frais de formation et de séjour du stage des coordonnateurs de formations d'AMV (4 journées pour 24 heures de formation) à 560 €.

Ce montant s'applique également aux clubs affiliés ou structures agréées ne cotisant pas à un OPCA (AGEFOS ou UNIFORMATION).

### **SOF**

#### Budget prévisionnel SOF 2010

Le BE adopte le budget prévisionnel de la SOF 2010.

### **DIVERS**

#### Création d'une SCI UCPA PATRIMOINE

Le BE donne mandat au Président de la FFVoile ou à son représentant pour voter de manière positive les résolutions relatives à la création de la SCI UCPA Patrimoine et la mise en place des filiales.

#### Nominations d'un 3<sup>ème</sup> représentant FFVOILE à la FFSU

Le BE décide de désigner Bernard PORTE comme 3<sup>ème</sup> membre, représentant la FFVoile à la FFSU, en plus de Henry Bacchini et Bastien Bouchard, déjà nommés.